

Ville de Castelnaudary

Nombre de membres : 11

En exercice: 11 Présents: 9 Votants: 9

Délibération N°2022-37

Objet:

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT - CCAS RPA CITE PIERRE ESTEVE.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES **DELIBERATIONS**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

HOTEL DE VILLE - BP N°1100 11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-deux,

LE MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD.

Date de convocation : le 24 NOVEMBRE 2022,

PRESENTS: M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Catherine BAILLEAU

ABSENTS: Mme Zohra KUFEL, Mme Monique CARPENTIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magdeleine FOUILLAT

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29.

Vu les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriale. Selon cet article, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut. sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget 2022.

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, sont inscrit au budget lors de son adoption.

Il est proposé au conseil d'administration de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2023 et le montant maximal de cette autorisation sera de

56 800 euros, cette limite est obtenue de la façon suivante :

Ampliation faite le :

N 6 DEC. 2022

Certifié exécutoire par réception en Préfecture le :

0 5 DEC. 2022

Et par publication le :

0 6 DEC. 2022

Par délégation,

la Vice-Présidente du CCAS,



CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2022	1/4 DES CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21 - Immobilisations corporelles	227 200.00	56 800.00

LE CONSEIL d'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président jusqu'à l'adoption du BP 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2022.

Accusé de réception en préfecture 011-261100150-20221130-DB202237-DE Reçu le 05/12/2022

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Affiché le 0 6 DEL. 2022 Castelnaudary le 30 Novembre 2022

Le Président,

Patrick MAUGARD